

Art & Fenêtres

REGLEMENT PROMOTION JANVIER « 150€ offerts tous les 1000€ d'achats » PROLONGATION jusqu'au 15 février 2025

ARTICLE 1

La société _____ immatriculée au RCS de _____ sous le n° _____ est une entreprise indépendante concessionnaire du réseau Art & Fenêtres. Du 1er février au 15 février 2025, elle propose à ses clients une remise exceptionnelle de 150€ tous les 1000€ d'achats sur la fourniture des produits de la gamme Art & Fenêtres (fenêtres, portes, volets, portails). Cette remise s'applique uniquement sur la fourniture des produits et non sur la pose.

ARTICLE 2

Seules les commandes signées et validées, reçues entre le _____ et le 15 février 2025 sont concernées par cette offre.

ARTICLE 3

L'offre promotionnelle « 150€ offerts tous les 1000€ d'achats » n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle concernant ces produits.

ARTICLE 4

L'offre promotionnelle « 150€ offerts tous les 1000€ d'achats » appliquée par rapport au prix de référence pratiqué sur les mêmes produits par le magasin Art et Fenêtres dans le mois précédent le début de l'opération « 150€ offerts tous les 1000€ d'achats ».

ARTICLE 5

L'offre promotionnelle « 150€ offerts tous les 1000€ d'achats » est applicable exclusivement aux produits commandés dans le cadre d'un chantier en rénovation (chantiers de construction neuve exclus) et en aucun cas à la prestation de pose.

Liste des magasins participants sur www.artetfenetres.com